

Pôle Concept s.a.

Avenue Paul Hymans,105

B-1200 Bruxelles

DOMAINE DES ILES D'OR
Avenue Paul Hymans 101 à 121
1200 BRUXELLES
BCE 850.119.975

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (2^{ème} séance) DU LUNDI 22 MAI 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, se sont réunis les copropriétaires de l'ACP DOMAINE DES ILES D'OR dans la salle Wolubilis, Cours Paul-Henri Spaak 1 à 1200 Bruxelles.

La liste des présences fait apparaître que 101 propriétaires sont présents ou représentés sur 321 ; ils disposent ensemble de 36.279/100.000 quotités.

1. Validité de la convocation, vérification des procurations, détermination du quorum, validité de l'assemblée.

Dans la mesure où il s'agit d'une seconde l'assemblée générale, celle-ci peut valablement délibérer quel que soit le nombre des copropriétaires et des quotités présents ou représentés. L'assemblée est habilitée à délibérer et à statuer valablement sur l'ordre du jour. La séance est ouverte à 18 heures 48.

2. Election du président de séance – Désignation d'un(e) secrétaire de séance – Désignation de scrutateurs

La loi précisant que l'assemblée doit être présidée par un propriétaire, Madame BOUSSART est sollicitée par l'assemblée ; cette candidature est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

Vote / l'assemblée élit Madame BOUSSART comme Présidente de séance.

Le vote électronique n'est pas utilisé pour ce point.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

Le syndic PÔLE CONCEPT SA, représenté par Monsieur LEGRAND et Monsieur LECLUSE propose aux propriétaires de rédiger le procès-verbal des décisions de la présente assemblée générale. Cette proposition est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

Vote / L'assemblée appelle Monsieur LECLUSE de la SA PÔLE CONCEPT, syndic, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée générale.

Le vote électronique n'est pas utilisé pour ce point.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

Il y a lieu également de nommer des scrutateurs, il est fait appel aux candidat(e)s.

Vote/ Madame GARCIA et Madame PUTZU sont élues scrutateurs de l'assemblée

Le vote électronique n'est pas utilisé pour ce point.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

3. Présentation - Discussion - Approbation des comptes et bilan 2022 pour le Domaine et les Résidences.

4-1 Rapport du conseil de copropriété.

Le rapport du conseil de copropriété a été transmis par courrier ou courriel, avant l'assemblée générale, à l'ensemble des copropriétaires.

4-2 Rapport du commissaire aux comptes.

En exécution de la décision de la dernière assemblée générale ordinaire, il a été fait appel à un réviseur d'entreprise pour auditer les comptes et le bilan de la copropriété. Monsieur Stéphane ROSIER (du BUREAU CROWE, CALLENS, PIRENNE THEUNISSEN & Co) a procédé à la vérification des comptes du Domaine et des Résidences. Son rapport écrit a été transmis à l'ensemble des copropriétaires.

Dans sa conclusion le commissaire aux comptes suggère à l'assemblée d'approuver les comptes présentés par le syndic.

M. DEREPEPE a questionné le syndic sur le fait que le commissaire n'a pas rempli les missions 4 et 5 telles que prévues dans l'ordre de mission.

Le syndic a répondu avoir fourni en temps utile la lettre de mission complète telle que votée à l'AG de 2022 au commissaire aux comptes, qui n'a pas exécuté les deux missions en question étant donné qu'il s'est référé à la lettre de mission de 2021 et non de 2022. Il a effectué son contrôle tardivement.

4-3 Rapport du syndic sur les contrats de fournitures régulières.

Le Syndic fait rapport sur les contrats de fournitures régulières en cours. Le document reprenant l'ensemble des contrats de la copropriété a été intégré dans le rapport du conseil de copropriété.

La loi sur les copropriétés interdit au syndic de conclure un contrat dont la durée excède la validité de son propre mandat. Le mandat du syndic étant d'un an, les contrats de fournitures sont conclus pour une durée d'un an au plus. Des contrats de durée plus longue requièrent l'accord de l'assemblée générale.

Dans la conjoncture actuelle il peut s'avérer intéressant de négocier des contrats de durée plus longue. Le Conseil de Copropriété propose de donner mandat au syndic pour négocier et signer des contrats énergétiques le cas échéant par le biais d'achats groupés ou via des courtiers spécialisés pour une durée (2 ou 3 ans) qui excéderait la validité de son propre mandat, ceci afin de disposer de conditions plus avantageuses.

VOTE / L'assemblée autorise le syndic à négocier et signer les contrats énergétiques le cas échéant par le biais d'achats groupés ou via des courtiers spécialisés pour une durée (2 ou 3 ans) qui excéderait la validité de son propre mandat.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

4-4 Approbation des comptes de l'exercice 2022 et du bilan 31-12-2022.

L'approbation des comptes de l'exercice 2022 et du bilan au 31 décembre 2022 est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

VOTE / L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2022 et le bilan au 31-12-2022.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 35102 Contre : 0 Abstention : 941

4.5 Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice 2022.

La décharge au conseil de copropriété pour son activité durant l'exercice 2022 est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

VOTE / L'assemblée donne décharge au conseil de copropriété pour son activité durant l'exercice 2022.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 31951 Contre : 0 Abstention : 322

Les membres du conseil de copropriété ne participent pas à ce vote pour leurs propres quotités et celles des procurations qu'ils détiennent.

4.6 Décharge au commissaire aux comptes de l'année 2022

La décharge au commissaire aux comptes pour son activité durant l'exercice 2022 est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

VOTE / L'assemblée donne décharge au commissaire aux comptes pour son activité durant l'exercice 2022.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 30895 Contre : 3073 Abstention : 2075

4.7 Décharge au Syndic pour l'exercice 2022

La décharge au syndic pour son activité durant l'exercice 2022 est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

VOTE / L'assemblée donne décharge au syndic pour son activité durant l'exercice 2022.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32183 Contre : 2310 Abstention : 1116

4. Attribution des mandats du conseil de copropriété.

Pour rappel le Conseil de copropriété sortant était ainsi composé après l'assemblée générale de 2021 :

Résidence PORT-CROS

- Monsieur DE COSTER, Président 109 Bte 3
- Madame BOUSSART 113 Bte 15
- Monsieur DEREPE 111 Bte 9
- Monsieur PUTS 109 Bte 18
- Monsieur VANDERPUTTEN 111 Bte 19
- Madame MUSEUR 109 Bte 39

Résidence LEVANT

- Madame VAN MELCKEBEKE-HOUART propriétaire extérieure

Résidence PORQUEROLLES

- Monsieur LUENGO 105 Bte 14
- Monsieur MATTON 105 Bte 3

Le décès de Monsieur DE COSTER ainsi que la démission de Monsieur DEREPE et le fait que Monsieur LUENGO a vendu son appartement et n'a plus la qualité de propriétaire ont ramené à six le nombre des membres du Conseil

Le syndic a reçu les candidatures de Madame FEYEREISEN (Levant) et de Madame HOMBERT (Levant et Porquerolles), de Monsieur GOMET (Levant et Porquerolles) et Monsieur PAPADOPOULOS (Porquerolles).

Le syndic précise à l'assemblée que la loi sur la copropriété qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a modifié les dispositions à la nomination des membres du conseil de copropriété :

« Art 577-8/1 § 3 : L'assemblée générale décide la nomination des membres du conseil de copropriété à la majorité absolue, **pour chaque membre séparément.** »

La candidature de Madame BOUSSART est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Madame BOUSSART comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 34166 Contre : 701 Abstention : 883

La candidature de Monsieur GOMET est mise au vote :

VOTE / L'assemblée nomme Monsieur GOMET comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 34725 Contre : 0 Abstention : 1318

La candidature de Monsieur PUTS est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Monsieur PUTS comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 23658 Contre : 6840 Abstention : 5545

La candidature de Madame VAN MELCKEBEKE-HOUART est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Madame VAN MELCKEBEKE-HOUART comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 18409 Contre : 8776 Abstention : 8161

La candidature de Monsieur VANDERPUTTEN est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Monsieur VANDERPUTTEN comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 20319 Contre : 4817 Abstention : 10221

La candidature de Monsieur MATTON est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Monsieur MATTON comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32407 Contre : 1793 Abstention : 1843

La candidature de Monsieur PAPADOPOULOS est mise au vote :

VOTE / L'assemblée nomme Monsieur PAPADOPOULOS comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 35115 Contre : 364 Abstention : 564

La candidature de Madame MUSEUR est mise au vote :

VOTE / L'assemblée confirme le mandat de Madame MUSEUR comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 31488 Contre : 321 Abstention : 3537

La candidature de Madame HOMBERT est mise au vote :

VOTE / L'assemblée nomme Madame HOMBERT comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32450 Contre : 469 Abstention : 3124

La candidature de Madame FEYEREISEN est mise au vote :

VOTE / L'assemblée nomme Madame FEYEREISEN comme membre du conseil de copropriété jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 29016 Contre : 3355 Abstention : 2975

L'assemblée marque son accord pour augmenter temporairement le nombre des membres du Conseil de Copropriété de 9 membres (nombre maximum prévu par le Règlement de Copropriété) à 10 membres.

5. Attribution du mandat de commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

Monsieur ROSIER du BUREAU CALLENS PIRENNE THEUNISSEN & Co a signalé qu'il ne demandait pas la reconduction de son mandat.

Le Conseil de Copropriété propose la création d'un collège de commissaire aux comptes constitué de copropriétaires. Il est estimé qu'il faudrait au moins 3 à 4 copropriétaires avec certaines compétences financières pour procéder à la vérification des comptes.

Il serait constitué a minima des personnes suivantes : Madame HOMBERT, Madame MUSEUR et Monsieur DEREPEPE.

L'Assemblée générale ne formule pas d'objections à la constitution d'un tel collège pour la vérification des comptes. Etant donné que certains éléments par rapport à la constitution de ce collège doivent être vérifiés, la proposition sera à nouveau présentée pour décision à l'assemblée générale extraordinaire prévue en octobre ou novembre.

6. Attribution du mandat de syndic.

Le renouvellement du mandat du syndic aux clauses et conditions actuellement en vigueur est mis au vote

Vote / L'assemblée confirme jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire le mandat de syndic à la S.A. POLE CONCEPT représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe LEGRAND et Jacques LECLUSE.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32142 Contre : 1653 Abstention : 2809

7. Mise en place d'un plan pluriannuel de travaux – Mandat à un Expert/Ingénieur chargé d'établir une planification des travaux futurs.

Comme il l'a été exposé dans le rapport du Conseil il est proposé à l'assemblée de mandater un Expert/Ingénieur chargé d'établir un état des lieux complet des immeubles et proposer ensuite une planification des travaux futurs en privilégiant les travaux de structure et en les agençant par ordre de priorité. Ceci permettra une cohérence dans la travaux et une meilleure planification financière.

Vote / L'assemblée donne mandat au conseil de copropriété pour choisir un Expert/Ingénieur, ce dernier rédigera un rapport reprenant l'ensemble de ses observations et de ses propositions. Le rapport sera présenté à l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en octobre ou novembre.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 36027 Contre : 0 Abstention : 1023

8. Travaux à approuver par l'assemblée générale.

- a. Dossier chaufferie – Présentation du projet de remplacement des chaufferies actuelles par une chaufferie commune avec cogénération, pompe à chaleur, couplés à des panneaux solaires et à des éoliennes de toit.

Le syndic présente les grandes lignes du projet de la nouvelle chaufferie établi par le bureau ATS. Le syndic, avec l'aval du Conseil de Copropriété, a lancé l'étude, initiative dont il demande la ratification par l'assemblée. Cette acceptation de l'offre permettra au bureau ATS de préparer et de présenter un projet complet à l'assemblée extraordinaire à tenir en octobre ou novembre de cette année. Le budget engagé pour mener à bien cette étude complète s'élève à 8.893 € TVAC.

Le bureau d'études estime l'investissement global à 1,13 M€ et le retour sur investissement à 8 ans et 3 mois.

Vote / L'assemblée ratifie l'acceptation de l'offre de la société ATS qui présentera son dossier complet à l'assemblée extraordinaire à tenir en octobre ou novembre.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32872 Contre : 176.5 Abstention : 616

- b. Domaine : Placement de grilles aux entrées des garages.

Ce dossier a été présenté à plusieurs reprises par le passé au vote de l'assemblée sans que la majorité nécessaire (aujourd'hui majorité qualifiée des 2/3) ne soit atteinte

Il est demandé à l'assemblée un vote de principe sur le placement de grilles aux entrées et sorties des deux niveaux des garages.

Vote / L'assemblée vote pour le placement de grilles aux entrées et sorties des deux niveaux de garages.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 21501 Contre : 10243 Abstention : 4609

Il est demandé à l'assemblée de procéder au choix de la société qui fournira, installera et entretiendra les grilles. Le choix est à opérer entre les sociétés ALL ACCESS (46.000€ TVAC) et PORTOMATIC (59.678,00 € TVAC), ou de donner un mandat au Conseil de Copropriété pour procéder à cette désignation.

Vote / S'estimant insuffisamment informée face à des offres difficilement comparables l'assemblée reporte toute décision à l'assemblée générale extraordinaire prévue en octobre ou novembre. Le syndic v présentera un dossier techniquement plus complet (conservation des hauteurs d'accès actuelles après le placement des grilles).

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

c. **Résidence Port-Cros : Modernisation de trois ascenseurs (109 pair et impair et 111 impair).**

Comme il l'a été exposé dans le rapport du Conseil il est proposé à l'assemblée de continuer en 2023 la modernisation du parc des ascenseurs des trois résidences.

Sur base du rapport des fréquences des pannes, l'ascensoriste propose la modernisation de trois ascenseurs de la résidence Port-Cros (109 pair et impair et 111 impair).

Vote / L'assemblée marque son accord sur ces trois modernisations.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 12806 Contre : 0 Abstention : 0

d. **Résidence Levant - Port Cros - Porquerolles : Uniformisation des éclairages et plafonds des cabines ascenseur (budget 1.028 €/ascenseur).**

Il est proposé à l'assemblée d'uniformiser et de moderniser l'aspect des éclairages et des plafonds des cabines de tous les ascenseurs.

Il s'agit de dépenses propres à chaque résidence

LEVANT : Budget total de 6.168 €

Vote / L'assemblée marque son accord sur ces travaux et la dépense qu'ils engendrent.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 7994 Contre : 555 Abstention : 122

PORT CROS : Budget total de 8.224 €

Vote / L'assemblée marque son accord sur ces travaux et la dépense qu'ils engendrent.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 9953 Contre : 2481 Abstention : 4

PORQUEROLLES : Budget total de 6.168 €

Vote / L'assemblée marque son accord sur ces travaux et la dépense qu'ils engendrent.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 7939 Contre : 3052 Abstention : 0

e. **Résidence Porquerolles** : Déplacement de la seconde porte de l'entrée du 105 (ou placement d'une porte supplémentaire)

La problématique de ce déplacement a été exposée dans le rapport du Conseil de copropriété.

Le budget pour le déplacement de la seconde porte du 105 est estimé à 5.800 € et le budget pour le placement d'une porte supplémentaire est estimé, lui, entre 5.500 € et 7.200 €.

Il est d'abord demandé aux propriétaires du PORQUEROLLES un accord sur le principe de ces travaux qu'ils seraient amenés à supporter seuls (la modernisation des halls était une dépense propre à chaque résidence).

Vote / Les Propriétaires du PORQUEROLLES votent contre toute dépense pour ces travaux et pour le maintien du statu quo.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 2021 Contre : 7280 Abstention : 1520

Il est ensuite demandé aux seuls propriétaires du 105 un accord sur le principe de ces travaux et leur prise en charge financière.

Vote / Les Propriétaires de l'entrée 105 votent contre toute dépense pour ces travaux et pour le maintien du statu quo.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 0 Contre : 2073 Abstention : 0

9. Infiltrations garages - Réfection complète de l'étanchéité sous le jardin ?

L'étanchéité sous le jardin à l'âge des immeubles ; les fuites qu'il faut colmater peuvent provenir de n'importe quel endroit sous les jardins. Actuellement le syndic fait procéder aux recherches sur base d'hypothèses, de réflexions, de constatations et les désordres rencontrés sont traités au fur et à mesure, le but étant d'avancer vers la solution qui mettra un terme aux infiltrations. A chaque désordre corrigé il faut attendre de nouvelles pluies pour tester l'efficacité des travaux effectués localement ; dans le cas contraire, les recherches doivent reprendre lorsque les conditions météo le permettent.

L'autre solution consiste en une réfection complète de l'étanchéité, ce qui nécessiterait d'évacuer toutes les terres, les plantations, les bancs et chemins du jardins.

Le budget de ces travaux avait été estimé par le bureau MEDORI à 1 million d'euros.

La question des infiltrations de garage fera également partie de l'étude pour le plan pluriannuel de travaux

Vote / Consciente qu'une réfection complète de l'étanchéité ne s'impose pas pour le moment, l'assemblée vote la poursuite des recherches localisées comme décrit ci-dessus ainsi que le placement de gouttières pour récupérer l'eau des infiltrations et diminuer l'inconfort de la présence de l'eau dans les six garages affectés par ces infiltrations.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 28631 Contre : 363 Abstention : 3582

10. Communication

a. Appel à volontaires

La Présidente de l'assemblée, Madame BOUSSART, lance un appel à candidatures pour les propriétaires qui seraient à même d'apporter au Conseil et au syndic leur aide pour les différents dossiers à traiter.

b. Ecoweb

La présidente, Madame BOUSSART, rappelle que le contenu du site ECOWEB a été actualisé et que de nombreuses informations administratives, financières et techniques sont en permanence à la disposition des propriétaires.

11. Règlement d'Ordre Intérieur

a. Rappel des règles concernant obligations du propriétaire vis-à-vis du syndic.

Il est rappelé aux propriétaires bailleurs qu'ils doivent remettre un exemplaire du ROI à leurs locataires et en exiger de leur part le respect. Le mieux étant d'annexer ce ROI au contrat de bail.

Chaque propriétaire doit également signaler les changements de locataires en communiquant au syndic leurs coordonnées.

b. Colocation et respect du Règlement d'Ordre Intérieur.

Même chose concernant l'obligation pour les propriétaires bailleurs de donner un exemplaire du ROI à leurs locataires et d'en demander le respect.

Il faut particulièrement insister sur le respect du calme dans les résidences.

12. Approbation du budget 2023

a. Ordinaire et extraordinaire 2022 Domaine et Résidences

Déjà réalisé $2 \times 2,7 \text{ €} \times 93.523$ (janvier et avril) + proposition de $2 \times 3.45 \text{ €} \times 93.523$ (juillet et octobre) = 1.150.332,90 €

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 34887 Contre : 0 Abstention : 762

b. Ordinaire et extraordinaire 2023 Garages

Déjà réalisé $1 \times 3 \text{ €} \times 6.323$ (janvier) + proposition de $1 \times 4,5 \text{ €} \times 6.323$ (juillet) = 47.422,50 €

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 2360 Contre : 102 Abstention : 0

c. Appel de réserve pour la résidence PORT CROS au mois de mai

Proposition $1 \times 1 \text{ €} \times 39.240 \text{ €} = 39.240 \text{ €}$

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 12990 Contre : 0 Abstention : 4

d. Appel de réserve pour la résidence PORQUEROLLES au mois de mai

Proposition $1 \times 1 \text{ €} \times 26.651 \text{ €} = 26.651 \text{ €}$

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 11470 Contre : 0 Abstention : 0

- e. Autorisation au syndic de fixer, en accord avec le conseil de copropriété, un appel de fonds extraordinaire en fonction d'une nouvelle augmentation du prix du mazout et/ou d'une hausse de la consommation liée aux conditions climatiques.

Vote/ L'assemblée autorise le syndic à fixer, en accord avec le conseil de copropriété, cet éventuel appel de fonds extraordinaire. Dans l'hypothèse où cet appel de fonds s'avérerait indispensable le syndic le justifiera auprès de l'ensemble des copropriétaires par l'envoi d'un document comptable probant.

L'assemblée décide que cet appel supplémentaire pourrait ne concerner qu'une ou deux résidences, en fonction de leurs dépenses réelles propres par rapport au budget.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 35212 Contre : 819 Abstention : 322

- f. Autorisation au syndic d'effectuer, en accord avec le conseil de copropriété, les appels de fonds du budget 2024 entre la période de clôture de l'exercice 2023 et l'assemblée générale suivante.

Proposition pour le Domaine et les résidences : $2 \times 3.1 \text{ €} \times 93.523 = 579.842,60 \text{ €}$ en janvier et avril 2024

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 32226 Contre : 451 Abstention : 529

Proposition pour les garages : $1 \times 4 \text{ €} \times 6.323 = 25.292 \text{ €}$ en janvier 2024

Vote / L'assemblée marque son accord sur cette proposition.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 2441 Contre : 75 Abstention : 25

g. Financement des travaux Domaine et résidence - complexe garages

Détermination des prélèvements au fonds de roulement et aux fonds travaux pour le financement des travaux 2023. Le coût des travaux réalisés et ou votés en 2023 seront prélevés soit sur le fonds de roulement et soit sur le fonds « travaux » des résidences suivant les précisions données dans le rapport du Conseil de copropriété et confirmées dans le présent procès-verbal.

Vote / L'assemblée acte que :

- **les dépenses relatives aux ascenseurs seront imputées sur les fonds de réserve de chaque résidence**
- **Les frais de l'étude « chauffage » seront répartis entre les trois résidences**
- **les frais de recherche et de traitement des infiltrations dans les garages seront imputés dans le décompte 2023 du fonds de roulement (rubriques travaux propriétaires) dans la mesure où le Domaine ne dispose pas d'un fonds de réserve propre.**
- **Les honoraires de l'Expert/Ingénieur relatifs à l'établissement du rapport évoqué au point 7 seront imputés dans le décompte 2023 du fonds de roulement (rubriques travaux propriétaires) dans la mesure où le Domaine ne dispose pas d'un fonds de réserve propre.**

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 31407 Contre : 555 Abstention : 1424

13. Confirmation des dispositions des articles 22 à 25 des statuts relatifs à l'application d'une clause pénale et d'intérêts de retard.

Vote / L'assemblée confirme les dispositions des statuts relatives à l'application d'une clause pénale et d'intérêts de retard.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 35675 Contre : 0 Abstention : 353

11. Points inscrits à l'ordre du jour à la demande expresse de copropriétaires et occupants.

A la demande de Monsieur Pradié

Accord de la copropriété pour le remplacement des châssis de l'appartement de Monsieur Pradié au 101 au 5ème étage. Afin que Monsieur Pradié puisse bénéficier de la prime énergétique accordé par la Ville de Bruxelles.

Vote / L'assemblée accepte le remplacement à l'identique des châssis de l'appartement de Monsieur et Madame PRADIE (101 – 5^{ème} étage).

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

Pour : 33063 Contre : 0 Abstention : 297

A la demande de Madame Feyereisen

La problématique des infiltrations des garages.

Ce point a déjà été traité plus haut.

A la demande de Madame Wilson

Je vous contacte à propos de l'impact que la crise énergétique aura sur les charges de nos immeubles des Îles d'Or et ce que nous pourrions faire pour en limiter les conséquences.

Ce point a déjà été traité plus haut.

Il a été décidé d'installer un système d'éclairage dans le très beau jardin rénové devant les immeubles. Je me pose la question de savoir si cette décision doit être mise en œuvre ou au moins postposée le temps de voir comment évolue la situation de crise que nous traversons ? Même si les câbles ont déjà été mis en place pendant les travaux dans le jardin, il n'est pas nécessairement impératif d'ajouter les poteaux d'éclairage. Auriez-vous la possibilité de poser la question aux autres propriétaires qui doivent sans doute se poser également la question de comment réduire nos consommations en énergie ?

Les câbles ont été placés avant la rénovation du jardin pour éviter de devoir y ouvrir des tranchées lorsque ces travaux de placement de nouveaux éclairages seront à exécuter, placement qui n'est pas envisagé pour le moment.

Et je reviens sur la question de l'installation de panneaux voltaïques sur nos toitures. Même si en tant que propriétaires individuels nous ne pourrions pas bénéficier de l'électricité fournie par de tels panneaux, elle pourrait au moins couvrir partiellement ou totalement l'électricité utilisée pour les parties communes des immeubles (couloirs, paliers et ascenseurs). Je vois d'autres immeubles semblables aux nôtres dans les environs qui en ont installé et donc je ne pense pas que ce serait impossible chez nous. Personnellement je serais plutôt en faveur d'une dépense pour des panneaux que l'éclairage du jardin et il se pourrait que d'autres propriétaires soient du même avis.

Ce point a déjà été traité plus haut.

De nouveau, dans le souci de réaliser des économies pour tout un chacun, ne serait-il pas possible d'arrêter l'utilisation du car-wash ? Il est évident que c'est un service bien agréable mais qui représente un coût pour tous les propriétaires, qu'ils l'utilisent ou pas.

Il n'y a pas de vote sur ce sujet pour le moment.

Ma dernière question concerne le placement de grilles d'accès à l'entrée et à la sortie des garages. Vu le nombre augmentant de vols dans les garages et caves que vous signalez à juste titre, je pense qu'un tel système de sécurité devient une nécessité absolue. Le sujet a d'ailleurs été soulevé lors de la dernière assemblée générale.

Ce point a déjà été traité plus haut.

A la demande de Monsieur Beckers

Placement de bornes de recharge sur les places extérieures

Le dossier sera mis à l'étude au niveau du Conseil de Copropriété et présenté à une prochaine assemblée générale.

A la demande de Monsieur Vanhoutte

Demande d'autorisation de remettre un affichage signalant l'activité de dentisterie à front de rue dans le jardinet, proche du trottoir, ainsi qu'il existait dans le passé (taille et modèle conforme aux environs)

Vote / Dans la mesure où il s'agit de replacer un affichage qui a existé durant des années l'assemblée accède à la demande de Monsieur VANHOUTTE qui présentera au syndic un projet bien étayé pour accord définitif.

Le vote est opéré de manière électronique et le détail des votes se trouve sur le document annexé en fin de PV.

A la demande de Madame de Fooz

Suivi façades : travaux inachevés aux façades des immeubles ?

Toutes les informations ont été données dans le rapport du Conseil de Copropriété.

Suivi jardins : travaux d'étanchéité inachevés dans les jardins ?

Ce point a déjà été traité plus haut.

Suivi communs : vétusté de l'immeuble, notamment les portes d'accès vers les couloirs, etc., ! A remplacer ?

Ce point a déjà été traité plus haut et a aussi été documenté dans le rapport du Conseil de Copropriété. Il est rappelé que les travaux de remplacement de toute une série de ces portes sont en cours.

Suivi sécurité et stabilité de l'immeuble : par suite des nombreux travaux engendrés par les nouveaux propriétaires, la solidité des bâtiments est-elle toujours bien assurée et régulièrement vérifiée ?

Ce point a déjà été traité plus haut.

Suivi nuisances sonores : le domaine est très bruyant !

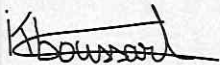
Il n'y a pas de vote sur ce sujet qui a été abordé au point 11 « Règlement d'ordre intérieur ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Le mardi 25 avril 2022

Carine BOUSSART

Présidence de séance



Jacques LECLUSE

Secrétariat de séance

